

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du LUNDI 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept

Le onze décembre à 19 heures,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 04 décembre 2017 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr GERMAIN Cyril, Mme BERGER Véronique, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mr MAHÉ Pascal, Mr MALAGA David, Mme FLECHIER Cécilia

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel, Mr LUWEZ Benoit, Mme BERTAULT Angèle, Mr MESSON Rémi

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Véronique BERGER est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 10 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 23/11/2017

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 23 novembre 2017, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

2: DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET COMMUNE

Comme prévu au BP 2017, des travaux réalisés par le service technique municipal qui viennent accroître le patrimoine de la commune, avec des matériaux acquis par la collectivité et dont les coûts sont imputés en section de fonctionnement, peuvent être évalués et intégrés à la section d'investissement.

Après le chiffrage des travaux de réhabilitation concernant le couloir de l'école et la classe de Mme Desjonqueres, il apparaît que les crédits alloués sont insuffisants.

Il est donc indispensable de procéder aux écritures suivantes:

Section Investissement

| Article | Montant |
|-----------|---------|
| 21312/040 | +2000€ |
| 021 | +2000€ |

Section Fonctionnement

| Article | Montant |
|---------|---------|
| 722/042 | +2000€ |
| 023 | +2000€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité.

3: FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2018

Monsieur le Maire explique qu'un dispositif a été mis en place depuis 2016 par le Conseil Départemental réservé aux communes de moins de 2000 habitants qui s'appelle le Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

Celui-ci permet de bénéficier pour notre commune d'un montant de 8 003 € (FDSR enveloppe « socle »)

Monsieur le Maire propose de présenter les travaux relatifs à la réfection du parking de l'église pour cet appel à projet, la date limite d'envoi du dossier étant fixée au 31 décembre 2017, et propose le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | Montant TTC | RECETTES | Montant TTC |
|--------------------|-------------|-------------------------|-------------|
| Rénovation parking | 21 134.10€ | FDSR Enveloppe Socle | 8 003€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- D'approuver le plan de financement figurant ci-dessus
- De solliciter le soutien financier de Conseil Départemental au titre du FDSR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur FOUCTEAU informe qu'un groupe de travail concernant les projets d'actions enfance/jeunesse à destination des 3-25 ans est formé, par la communauté de communes. Chaque commune du territoire devra être représentée par un élu.

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 23/11/2017

2) **FINANCES**: décision modificative N°1/Budget Commune

3) **FINANCES**: fonds départemental de solidarité rurale 2018

La séance est levée à 19 heures et 30 minutes